

Soutien à l'ingénierie et au conseil

ATC

Présentation du dispositif

La mesure permet aux acteurs du tourisme d'étudier la faisabilité, l'opportunité, la pertinence de leurs projets ainsi que d'en accompagner la bonne réalisation.

L'aide est mobilisable jusqu'en 2027.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les porteurs de projets publics et privés ainsi que les groupements.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Cette aide est destinée aux entreprises touristiques, qu'elles soient en phase de projet ou de développement, qui ont besoin de recourir au conseil et à l'ingénierie sur une vaste gamme de possibilités allant de l'innovation de produit à l'amélioration des caractéristiques d'un équipement en passant par l'amélioration du service proposé et les diverses stratégies marketing, commerciales et de formations.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Pour les porteurs de projets privés : le taux d'intervention ne pourra excéder 40% d'une dépense éligible maximum de 100 000 €.

Pour les porteurs de projets publics : le taux d'intervention ne pourra excéder 80% d'une dépense éligible maximum de 100 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de l'Agence du Tourisme de Corse.

Organisme

ATC

Agence du Tourisme de la Corse

- 17, boulevard du Roi Jérôme
20181 AJACCIO Cedex 01
Téléphone : 04 95 51 77 77